

<b>Critères techniques établis par l'Institut colombien du bien-être familial pour la sélection et l'attribution d'enfants mineurs aux candidats à l'adoption</b>
---

**La priorité sera donnée par l'ICBF aux demandes de couples avec les projets d'adoption les plus ouverts sur l'âge, les besoins spécifiques et l'adoption de fratries.**

**L'âge des candidats à l'adoption est un autre facteur fondamental pour l'attribution d'un enfant.**

L'ICBF s'efforce de confier les enfants :

- de 0 à 5 ans (jusqu'à 71 mois), ou une fratrie de deux enfants dont l'aîné a maximum 6 ans et 11 mois, à des couples de 25 à 55 ans,
- de 6 ans à 9 ans et 11 mois, ou une fratrie de deux enfants dont l'aîné a entre 7 ans et 9 ans et 11 mois à des couples de 56 à 59 ans.

Ces critères sont disponibles à la [page 175 de la dernière directive de l'ICBF](#).

La différence d'âge entre l'adopté le plus âgé et l'adoptant le plus âgé ne peut pas excéder 50 ans.

Pour les candidats de nationalité colombienne ou bi-nationaux, les critères techniques de l'adoption **nationale**, et non pas internationale, s'appliquent.

Ces critères sont disponibles à la [page 36 de la dernière directive de l'ICBF](#).

Aucun critère d'âge n'est imposé en cas d'adoption intrafamiliale.

\*\*\*

Il est recommandé de tenir compte de ces critères, lorsque les candidats à l'adoption demandent à adopter un enfant, car si leur âge ne correspond pas à l'âge de l'enfant qu'ils souhaitent, leur requête risque de ne pas aboutir.

Tous les renseignements figurant dans leur demande seront vérifiés : s'ils ne réunissent pas toutes les conditions pour pouvoir adopter un enfant, leur demande sera rejetée.

**La présentation du formulaire de demande d'adoption et des documents qui y sont joints, n'implique pas l'acceptation automatique des demandes par l'Institut Colombien du Bien-Etre Familial.**